

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 33

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

Absents excusés : 0

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D04052026_16 : Création d'emplois suite à évolution professionnelle des agents et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Au service technique :

Trois agents des services techniques :

- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}),
- 2 agents de maîtrise (35/35^{ème}),

remplissent les conditions nécessaires pour avancer de grade (par ancienneté) au cours de l'année 2026.

D'après la liste des agents promouvables, ces agents peuvent être inscrits sur :

- le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026 (×1 agent),

- le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2026 (×2 agents),

➤ Il convient donc de créer :

- un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026.

Au service administratif :

De même, trois agents des services administratifs :

- 1 adjoint administratif territorial (28/35^{ème}),
- 1 adjoint administratif territorial (35/35^{ème}),
- 1 adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}),

remplissent les conditions nécessaires pour avancer de grade (par ancienneté) au cours de l'année 2026.

D'après la liste des agents promouvables, ces agents peuvent être inscrits sur :

- le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2026 (×2 agents),
- le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026 (×1 agent),

➤ Il convient donc de créer :

- un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet à raison de 28/35^{ème} heures hebdomadaires, à compter du 5 mai 2026 ;
- un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 7 juillet 2026.

Ces modifications, préalables à la nomination, entraînent la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de :

- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet à raison de 28/35^{ème} heures hebdomadaires, à compter du 5 mai 2026 ;

- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 7 juillet 2026.
- **SOLLICITER** l'avis du Comité Social Territorial (CST) en vue de la suppression des six emplois aux grades actuellement occupés par les agents concernés par les évolutions de carrière, à savoir :
 - un emploi au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}),
 - deux emplois au grade d'agent de maîtrise 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'agent de maîtrise principal 35/35^{ème}),
 - un emploi au grade d'adjoint administratif territorial 28/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème}),
 - un emploi au grade d'adjoint administratif territorial 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème}),
 - un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}).
- **MODIFIER** le tableau des effectifs communaux en conséquence après avis du CST et du Conseil Municipal.

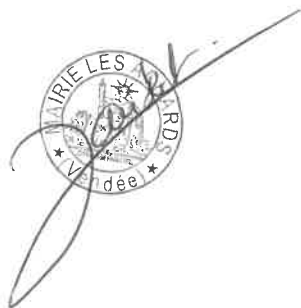
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 5 mai 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet à raison de 28/35^{ème} heures hebdomadaires, à compter du 5 mai 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **CREER** un emploi permanent au grade d'avancement d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (soit 35,00 heures), à compter du 7 juillet 2026.
- **SOLLICITER** l'avis du Comité Social Territorial (CST) en vue de la suppression des six emplois aux grades actuellement occupés par les agents concernés par les évolutions de carrière, à savoir :
 - ♦ un emploi au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}),
 - ♦ deux emplois au grade d'agent de maîtrise 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'agent de maîtrise principal 35/35^{ème}),
 - ♦ un emploi au grade d'adjoint administratif territorial 28/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème}),
 - ♦ un emploi au grade d'adjoint administratif territorial 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème}),
 - ♦ un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} (suite avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}).

- **MODIFIER** le tableau des effectifs communaux en conséquence après avis du CST et du Conseil Municipal.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à cette décision.
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits aux budgets 2026 et suivants (chapitre 012) de la collectivité.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/05/2026
Au registre